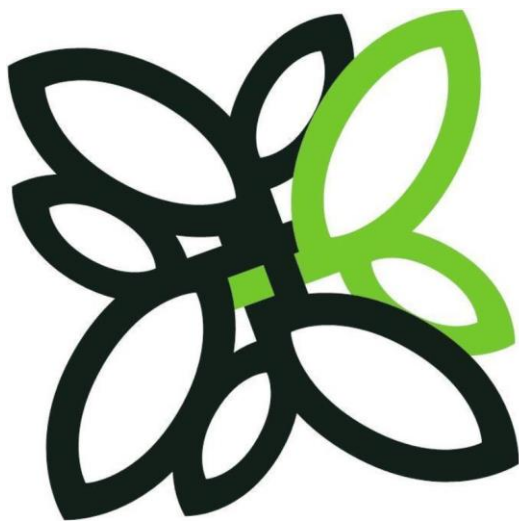


Fondation Bartimée



Bartimée
CHOISIR MA VIE

Présentation

et modalités d'entrée

Programme thérapeutique

La Fondation Bartimée propose un cadre de vie qui répond aux besoins thérapeutiques des personnes dépendantes.

24 places en résidentiel, 24 en appartement accompagnés ainsi qu'un service ambulatoire postcure sont prévus pour des séjours de six mois renouvelables en fonction des besoins et des motivations de chaque résident. Les objectifs de séjours sont établis en concertation avec les référents ambulatoires et la personne en demande.

« Le programme de soins pourra vous soutenir à comprendre comment s'est installée votre dépendance. Il propose aussi pour la dépasser ou vivre de façon non marginale, de vous permettre de développer de nouvelles compétences.

Affirmer ses talents, gérer et soigner ses fragilités sont deux axes primordiaux qui vous permettrons pour construire une

existence plus respectueuse de votre personnalité.

L'expression de vos émotions permettra dans un cadre soutenant, de vivre l'expérience de la crise émotionnelle et de traverser ses frustrations, de construire pas à pas son avenir tout en devenant plus propriétaire de ses choix de vie. »

Les toxiques sont le plus souvent le seul moyen trouvé pour aller mieux ou se sentir mieux.

Ils peuvent ainsi entretenir l'illusion que les contraintes du travail, des relations avec ses proches et avec soi-même seront plus supportables.

Bon nombre de personnes qui se sont investies en traitement à Bartimée ont compris que les toxiques, les avaient non seulement isolés mais aussi empêchés de profiter de la vie avec les leurs.

Il existe des solutions à la réalité de chacun.

Mon Projet

Suivi personnalisé

Chaque résident développe des habilités liées à ses objectifs. L'accompagnement s'élabore autour d'un nouveau projet de vie choisi qui devient le fil rouge du séjour.

Réinsertion professionnelle

Chaque résident entraîne et développe ses compétences professionnelles en fonction d'un programme de réinsertion personnalisé en ateliers.

Une évaluation des aptitudes professionnelles et des expériences en entreprise, préparent à exercer une activité adaptée aux capacités de chacun.

Suivi thérapeutique

Chaque résident dispose d'un suivi régulier en psychothérapie, un accompagnement médical. Les liens entre l'addiction et les souffrances psychiques ou physiques sont mis en évidence, la prévention des rechutes et le suivi médical spécifique répondent ainsi aux besoins de la personne. Toute personnes en rechute bénéficie d'un accueil sécurisé

Réinsertion sociale

Chaque résident entraîne ses compétences à vivre au sein de notre société et à exprimer sa citoyenneté. Des mises en situations variées d'apprentissage par les loisirs et la culture proposées Le bien vivre ensemble est une valeur exprimée pour développer l'assertivité de chacun.

Six paliers vers une autonomie

Objectifs santé

- Hygiène de vie – Travail sur les déclencheurs de rechute
- Affirmation de soi – Projet de vie
- Psychothérapie individuelle et groupale
- Travail sur la vie familiale et affective
- Réapprentissage du temps libre par les loisirs
- Atelier d'occupation et de réentraînement à l'activité professionnelle

Appartements accompagnés, programme de réinsertion

Accueil

Ancrage

Sorties progressives

Intégration

Structuration

Expérimentation

Autonomie

Objectifs réinsertion

- Projet de réinsertion professionnelle (Ateliers de réinsertion et d'entraînement au travail, stages, formation ou travail)
- Prévention des rechutes
- Psychothérapie individuelle et groupale
- Développement des habilités sociales
- Gestion des crises et des frustrations

Le contrat thérapeutique se renouvelle tous les 6 mois

Modalités d'admission

Les prestations de la Fondation s'adressent à des adultes addictes,

- avec un traitement de méthadone stabilisé, et/ou de benzodiazépines ou non
- vaudois ou extra-cantonaux
- également bénéficiaires de l'art. 60 CP.

L'admission peut se concrétiser dès que nous sommes en possession des documents suivants.

1. Toute personne qui projette un séjour en résidentiel, habitant le canton de Vaud, devra suivre la procédure d'orientation et d'indication ad hoc (DCISA) initiée par le service ambulatoire placeur. Aucune admission ne peut débuter sans l'autorisation du DCISA qui avalise le financement du séjour.
2. Votre lettre de motivation selon les indications.
3. Votre autorisation signée permettant la transmission de votre dossier médical aux médecins affiliés à notre Fondation.
4. La garantie financière des Service sociaux pour les extra-cantonaux.

Lettre de motivation

Points à développer pour votre lettre de motivation

1. Pourquoi avoir choisi de suivre une thérapie dans un une institution résidentielle ?
2. Pourquoi avoir choisi la Fondation Bartimée ?
3. Quelles sont vos attentes ?
4. Quels sont vos objectifs ? (personnels, affectifs, familiaux, professionnels et d'appartenances sociales).
5. Quelles sont vos craintes concernant votre thérapie ?
6. Quels sont, à votre avis, les événements qui ont contribué au développement de votre addiction ?
7. Quelles sont vos 20 premières qualités ou compétences personnelles ?

Chacun a des droits...

Admission

Une fouille des effets personnels est effectuée. Le résident doit procéder à une analyse d'urine qui doit se révéler négative à tous les produits toxiques. En cas de positivité, l'admission est reportée, voire remise en cause.

Alcool

L'alcool est interdit. Nous profitons de vous signaler que la plupart des médicaments que vous recevez sont incompatibles avec l'absorption de boissons alcoolisées.

Animaux

Il est interdit d'héberger des animaux dans l'établissement.

Argent et objets de valeur

Vous avez la possibilité de déposer votre argent au secrétariat. Nous vous déconseillons de garder trop de liquidités dans votre chambre.

Article 60 CPS

Informé le juge d'instruction ou le service d'exécution des peines de tous faits déterminants est une obligation.

Associations

Diverses associations ou des groupes d'entraide sont disponibles pour vous aider dans votre réinsertion (NA, Appartenance, association sportives, culturelles,...). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'équipe de référents.

Ateliers d'occupation

Les ateliers d'occupation sont la menuiserie, l'intendance, l'apiculture, le jardinage,...

Ateliers d'insertion

Les ateliers d'insertion sont le service Traiteur, la Ressourcerie, la Laverie et tous autres projets ponctuels.

Collaboration

L'efficacité thérapeutique nécessite un investissement volontaire et collaboratif de chaque résident avec le soutien des professionnels qui l'accompagnent.

Contrat

Chaque résident signe un contrat d'engagement à respecter les règles de l'institution. Ce contrat garanti le cadre thérapeutique par le personnel de l'institution.

... et des devoirs

Contrôle d'abstinence

Une analyse d'urine, en présence d'un membre de l'équipe, peut être exigée en tout temps. La validité du travail d'abstinence est prouvée par l'absence de toxiques dans les urines

Courrier

Les lettres recommandées et les colis sont ouverts en présence d'un membre de l'équipe ou du référent.

DCISA

Dispositif **C**antonal d'**I**ndication et de **S**uivi en **A**ddictologie

Dégâts

Tout acte de violence impliquant une déprédation de matériel pourra vous être facturée voire occasionner des poursuites.

Dossier

Chaque personne en traitement a le droit de consulter son dossier (en présence de son référent)

Drogues

La consommation, l'échange et le commerce de drogues sont strictement interdits et imposent un renvoi de minimum un mois

Droits civiques

Les informations concernant les votations et élections figurent sur le tableau d'affichage. La pratique des droits civiques est garantie.

Enfants

Suivant des conditions précises les enfants peuvent rendre visite à leur parent résidents les après-midi de week-end. Toutes demandes particulières seront évaluées au cas par cas.

Fumée

Le fumeur peut fumer à l'extérieur des bâtiments uniquement. Les vapoteuses sont tolérées dans les chambres.

Intimité

Seul le résident donne l'autorisation d'accès à sa chambre. Les téléphones sont libre (cabine) en dehors des heures d'atelier.

Le bien vivre ensemble

Le résident participe aux activités de la soirée et du week-end, aux activités sportives, culturelles et de loisirs. En outre, il doit participer aux divers colloques.

Maladies sexuellement transmissibles

Dans le cadre de la prévention des maladies sexuellement transmissibles (hépatite, sida...) vous pouvez bénéficier d'une écoute et d'une information adéquate et discrète.

Médicaments

La prise de médicaments n'est possible que sur prescriptions médicales et sous le strict contrôle de l'équipe d'accompagnement. Le médecin doit être informé de tous les médicaments que votre médecin traitant vous a prescrits.

Recherche scientifique

Nous pouvons vous proposer d'intégrer un programme de recherche, ceci uniquement avec votre consentement ou celui de votre représentant légal, le cas échéant.

Repas

La présence obligatoire pour tous les résidents sauf autorisation ou prescription du référent.

Secret

L'ensemble du personnel, soignant ou non, est soumis au secret professionnel. Aucun renseignement vous concernant ne peut être dévoilé à des tiers sans consentement, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Sexualité

La sexualité de chaque résident fait partie de son droit à l'intimité et ne doit en aucun cas interférer avec la vie communautaire.

Spiritualité

L'institution étant laïque, chaque résident peut exercer le droit spirituel de son choix.

Sorties

Les sorties du week-end sont progressives sur une période de dix semaines. A partir de la onzième semaine, une nuit est possible à l'extérieur durant le week-end. Toute sortie doit être programmée et validée par les référents.

Téléphones

Les téléphones portables doivent être remis au référent lors de l'admission mais restent consultables. Dès que le règlement l'autorise, le résident peut disposer

de son portable qui doit toutefois rester dans la chambre.

Télévision

Salle télé ouverte à partir de 17h00 jusqu'à 23h00 en semaine et 00h00 le vendredi et samedi soir.

Vie commune

Le résident s'engage dans l'organisation des tâches ménagères et de l'entretien du cadre de vie. Il est responsable de l'entretien de sa chambre et de son linge. Une hygiène régulière, un comportement sociable et une tenue correcte sont exigés.

Violence

La consommation de toxiques, l'usage de la violence verbal et physique ne sont pas tolérés au sein de l'institution et entraînent l'interruption du séjour.

Visites

Les samedis et dimanche de 14h00 à 18h00 (doivent être planifiées)

Vols

L'institution décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets ou d'argent non déposés au bureau des accompagnants.

En cas de vol ou de détérioration d'objets, vous pouvez déposer une plainte auprès du poste de police.

Forfait journalier

Tarifs en vigueur pour tous résidents vaudois, extra cantonaux ou avec article 60 CP

Prix de séjour résidentiel 2017 : Fr. 276.- par jour

Prix de séjour étape extérieure (ETEX) :
Fr. 63.- Encadrement + Revenu d'insertion par jour

Atelier de réinsertion : Fr. 21.75 par heure

Concerne, entre autre, les activités des ateliers :

- Service Traiteur
- La Ressourcerie
- La Laverie
- Autres contrats ponctuels

Frais non compris dans le prix de séjour :
argent pour frais personnel (hygiène, vêtement...),
frais médicaux et dentaire, abonnement demi-tarif et transport.

La participation du résident au remboursement de séjour et des frais annexes dépend du service payeur concerné.

Notes / RDV

A large rectangular box with a black border, containing 20 horizontal lines for writing notes. The lines are evenly spaced and extend across the width of the box.

Contacts

Fondation Bartimée
Centre résidentiel
de thérapie et de réinsertion
pour personnes concernées par
l'addiction

Corcelettes 11 • 1422 Grandson
Tél. 024 447 40 30 • Fax. 024 445 14 20

Bruno Boudier – Directeur



• info@bartimee.ch



• www.bartimee.ch